

Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE  
L'ACTION SOCIALE DE  
VERNOUILLET



**OBJET :**  
**CCAS-2022-C04**

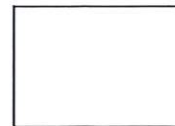
**Participation au Fonds  
d'Aides aux Jeunes en  
difficultés (FAJ) du  
Conseil Départemental  
pour 2022**

**Date de la  
convocation**

Accusé de réception en préfecture  
028-262800352-20221004-ccas2022c04-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022

**Date de publication :**  
**17/10/2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le QUATRE OCTOBRE à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : M. STEPHO ; MME LUCAS ; M. RICHARD ; M. TRAPATEAU ; MME MERABTI ; M. AHSAINÉ ; MME QUÉRITÉ ; MME HASSANPOUR ; MME BAMBOTE WANTONTWA ; M. SCOUARNEC ; MME PIAUPHREIX ; MME LAURET MOUHOUBI

Excusés : MME VIGNY ; MME RUAULT ; M. SIADOUA

Absents non excusés : MME BOUADLA ABDI ; MME AHIZOUN

Mme Catherine LUCAS a été élu secrétaire.

Monsieur Damien STEPHO, Président du CCAS rappelle que le Fonds d'Aides aux Jeunes en difficultés s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il peut également intervenir pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Afin de contribuer à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus en difficultés du département, la collectivité envisage d'abonder le FAJ pour l'année 2022 à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil d'administration  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve une participation financière au FAJ de 2 000 €.
- Autorise le Président ou la Vice-présidente à participer financièrement au FAJ pour l'année 2022 et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président



Damien STEPHO